

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026**

N°DCM-2026-026

OBJET :

**INSTITUTIONS ET VIE
POLITIQUE**

Délégation de Service Public

Election de la Commission
d'Ouverture des Plis (COP)

L'an deux mille vingt-six le trente mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 24 mars 2026, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - Mme BIAJOUX - M. PERREAULT - Mme ROBIN - M. MORIN - Mme BAS-DESFARGES - M. LEDUC - M. MARTINON - Mme SOUPE - M. JACQUARD - Mme PAGET - M. CURNILLON - Mme BROCHARD - Mme DESCOMBES - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET - M. DECOMBLE - M. TASPINAR - M. DUPUPET - Mme PERNIN - M. PESCARMONA - Mme BRUNEL - Mme MARIN - M. GADENNE - M. BEJA - Mme CHEVALIER.

Absente ayant donné un pouvoir : Mme MERLIN représentée par Mme ROBIN.

Absent : néant.

Membres en exercice : 29

Membres présents : 28

Membres votants : 29

Madame Fabienne BAS-DESFARGES est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu les articles L.1411-5 et D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'élection des membres de la Commission d'ouverture des plis ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2026, n°DCM-2026-025, relative aux modalités d'élection de la commission d'ouverture des plis pour la délégation de service public ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix pour),

ELIT les membres de la Commission d'ouverture des plis de Délégation de Service Public.

5 titulaires de la CDSP	5 suppléants de la CDSP
Sylvie BIAJOUX	Fabienne BAS-DESFARGES
Stéphane LEDUC	Pascal CURNILLON
Gilles MARTINON	Annie ROBIN
Philippe PERREAULT	Danielle SOUPE
Aurélié BRUNEL	Didier PESCARMONA

Ainsi délibéré le 30 mars 2026



Le Maire,
Patrick MATHIAS

Secrétaire de séance
Fabienne BAS-DESFARGES

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : **14 AVR. 2026**

Et dépôt en Préfecture
Le : **14 AVR. 2026**

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.